

**VILLE DE LEFFRINCKOUCKE**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019**

**PROCÈS-VERBAL**

Le 4 décembre 2019, convocation du Conseil Municipal a été adressée à chacun des membres pour le 11 décembre 2019, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire,  
**B. WEISBECKER**



**CONSEIL MUNICIPAL DE LEFFRINCKOUCKE**

L'an deux mille dix neuf, le 11 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Bernard WEISBECKER, Maire**

**Présents** : G.M. LEMAIRE, J.P. MOUGEL, C. DEHAESE-FLOCH, M.L. LAVALLEE-SANSON, S. THOMAS-QUENSON, P. BERTELOOT, adjoints

S. DEMARTINECOURT-SWYNGEDAUF, M. CLASSIOT, A.M. VERHEECKEN-CARTON, J.P. TRIQUET, H. ZERRIF-MOUKIT, L. CERVIER, V. HENOCQ, S. VANDERHAEGHE, C. D'HORDAIN-HOESTLANDT, M. PEDRETTI, F. LAILLANT-VEROVE, A. LHOMME-CAPPELAERE, L. BAYART, conseillers

**Absents** : E. DAVID-LOISEL, M. VANLICHTERVELDE, Y. SANSON

**Excusés ayant donné pouvoir** : L. MAZOUNI à V. HENOCQ (L. MAZOUNI arrivé à la délibération n° 7\_4), L. VERCRUYSSSE à P. BERTELOOT, J. KESTEL à J.P. TRIQUET, N. HENNI à M. PEDRETTI

**Secrétaire de séance** : S. VANDERHAEGHE

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2019.
- Nomination d'un conseiller municipal.
- Ajout à l'ordre du jour.
- Modification du tableau des effectifs communaux.
- Cartes d'achat pour le personnel.
- Dénomination de la salle des archers.
- Convention balayage des bandes cyclables des routes départementales.
- Acquisition licence débit de boissons.
- Mise en œuvre d'un chantier découverte du milieu du travail au fort des Dunes.
- Convention service civique.
- Vente des audio guides du fort des Dunes.
- Recyclage des livres issus des opérations de désherbage de la bibliothèque.
- Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).
- Cession de biens. (retrait de l'ordre du jour)
- Rapport d'activités CUD 2018.
- Décision modificative budgétaire n°1.
- Acompte de subvention au Centre Communal d'Action Sociale.
- Acompte de subvention au Service Enfance Jeunesse.
- Subvention à l'Amicale du Personnel Communal de Leffrinckoucke.
- Autorisation pour investissements.
- Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP).
- Régie d'avances : relèvement du délai de prescription.

B. WEISBECKER : « Vous êtes tous au courant du décès de notre collègue Bernard Pertusot, je vais vous demander, en sa mémoire, de respecter une minute de silence, s'il vous plaît. »

### **Délibération n° 0\_1**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2019.**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2019 est soumis à l'approbation des membres de l'assemblée.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** celui-ci.

### **Délibération n° 0\_2**

#### **NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.**

Suite au décès de Monsieur Bernard PERTUSOT, adjoint au Maire,

Vu le code électoral, notamment son article L270,

Convocation a été adressée à Madame Morgane VANLICHTERVELDE

**Le conseil municipal,**

**NOMME** Madame Morgane VANLICHTERVELDE, conseillère municipale

**PREND** acte de son installation.

### **Délibération n° 0\_3**

#### **AJOUT A L'ORDRE DU JOUR.**

Il y a lieu d'ajouter à l'ordre du jour le relèvement de prescription pour la régie d'avances « prestations pour le magazine municipal ».

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**ACCEPTE** cet ajout.

### **Délibération n° 1\_1**

#### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX.**

Suite à la réunion du comité technique du 20 novembre qui a rendu un avis favorable, il est proposé de supprimer les postes suivants :

- 1 poste attaché principal TC
- 2 postes rédacteur principal 1ère classe TC
- 1 poste rédacteur principal 2ème classe TC
- 1 poste rédacteur TC
- 1 poste adjoint administratif pp 2ème classe TC
- 1 poste adjoint administratif TC
- 4 postes agent de maîtrise pp TC
- 1 poste agent de maîtrise pp TNC
- 1 poste agent de maîtrise TC
- 7 postes adjoint technique pp 2ème classe TC
- 3 postes adjoint technique pp 2ème classe TNC
- 3 postes adjoint technique TC
- 1 poste adjoint technique TNC
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants TNC
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture pp 1ère classe TNC
- 1 poste d'Atsem pp 2ème classe TC
- 2 postes d'Atsem pp 2ème classe TNC
- 1 poste d'animateur pp 1ère classe TC

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**ACCEPTE** les suppressions de postes ci-dessus

G.M. LEMAIRE : « *Donc la suppression des postes, c'est tout simplement un toilettage suite à des mouvements de personnel, fermetures de postes au tableau des effectifs pour des avancements de grade, des réussites à des concours et examens, ou des départs de la collectivité.* »

M. PEDRETTI : « *Vous nous confirmez bien, M. Lemaire, qu'il n'y a pas de suppression nette de postes.* »

G.M. LEMAIRE : « Alors ce sont bien 33 emplois non pourvus, pas de suppression de postes. »

B. WEISBECKER : « Voilà, pas de licenciement. »

#### **Délibération n° 1\_2**

##### **CARTES D'ACHAT POUR LE PERSONNEL.**

Comme chaque année, il est proposé de remettre au personnel une carte d'achat d'une valeur maximale de 140 €, en partie modulable selon des critères de présence et de formation, l'enveloppe globale prévisionnelle étant fixée à 10 000 €.

**Le Conseil Municipal, à la majorité des voix exprimées (4 abstentions : C. D'HORDAIN-HOESTLANDT, M. PEDRETTI, F. LAILLANT-VEROVE, N. HENNI)**

**AUTORISE** cet achat

**PRÉCISE** que les crédits afférents figurent à l'article 6488 du budget de l'année.

G.M. LEMAIRE : « Je rappelle les dispositions donc de cette prime vacances. Ce sont des chèques Cadhoc. Pour le présentisme : aucune absence se voit gratifier de 100 €, 1 à 6 jours d'absence : 80 €, 7 à 12 jours : 40 €, au-delà : néant. Pour la formation : au moins 1 jour de formation : 40 € pour l'agent, voilà. Alors bien entendu, il est établi un bilan que je vous présentais habituellement au mois de mars, puisque l'année est donc terminée et on pouvait vous donner des informations complètes sur le nombre de bénéficiaires. L'année n'étant pas terminée, je ne peux pas vous fournir le tableau tel que j'avais l'habitude de vous le donner, mais l'enveloppe sera, à peu près, je dirais dans la configuration des années précédentes. C'est à dire autour de 8 000 à 8 500 €. Pour votre information, en 2014 nous avons dépensé 8 190 €, 2015 : 8 578 €, 2016 : 7 850 €, 2017 : 8 010 €, et 2018 : 7 860 €. »

C. D'HORDAIN : « L'année dernière nous avons dû voter exactement le même document, et nous avons émis l'information que nous n'étions pas vraiment d'accord avec cette situation, sachant qu'un agent peut très bien être malade. Il a le droit à une grippe, il a le droit à une entorse, il a le droit à un problème de lumbago, ou il a le droit à tout problème comme tout un chacun. Donc perdre une partie de cette prime, sérieusement, on trouve cela un petit peu triste, un petit peu dommage pour eux. Donc, je pense que le groupe s'abstiendra. »

#### **Délibération n° 2\_1**

##### **DÉNOMINATION DE LA SALLE DES ARCHERS.**

M. le Maire propose de dénommer la salle des archers : Bernard PERTUSOT.

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** cette dénomination.

#### **Délibération n° 2\_2**

##### **CONVENTION BALAYAGE DES BANDES CYCLABLES DES ROUTES DÉPARTEMENTALES.**

Le balayage des bandes cyclables est assuré par le Département sur les routes départementales hors agglomération. Le conseil départemental propose aux communes de moins de 10 000 habitants d'intervenir sur les bandes cyclables des routes départementales en agglomération, à titre gracieux. Sont exclues de la convention d'entretien les bandes cyclables séparées de la chaussée par une bordure.

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention.

B. WEISBECKER : « Nous avons deux routes concernées. La rue du 2 juin qui se dénomme D60, et la route du Pont, la rue de Leffrinckoucke qui se dénomme D2079. »

M. PEDRETTI : « Nous n'avons aucun souci avec cette convention. C'est bien que le Département fasse un effort, en plus gratuitement, c'est appréciable. Il reste que, j'en profite, c'est une remarque opportuniste, au bon sens du mot, pour attirer votre attention sur cette bande cyclable, route de Leffrinckoucke, en arrivant sur le rond point du pont. Elle est objectivement dangereuse. Elle s'arrête brusquement. Il n'est pas toujours évident, quand on roule, de bien faire attention, et il peut y avoir danger. Donc, est-ce qu'il y a réflexion là-dessus ? Il y a des aménagements prévus ? Parce que je sais que c'est un sujet relativement ancien, vous voyez ce que je veux dire ? Quand la piste cyclable le long de la rue de Leffrinckoucke s'arrête brusquement et, pour les voitures qui roulent à côté, il y a effectivement danger pour les cyclistes éventuellement.

*Je vous prends un peu au dépourvu, je suis désolé, mais j'utilise cette délibération, ce n'est pas vraiment hors sujet, mais c'est une question importante. »*

B. WEISBECKER : *« Oui alors, simplement une remarque, la rue de Leffrinckoucke est une rue qui est partagée en deux parties. Il y a un côté Leffrinckoucke et un côté Dunkerque. Alors, c'est vrai que lorsqu'on arrive au bout, côté Dunkerque, c'est arrêté par l'aubette de bus, et la station de bus. Et donc là, cela pose des problèmes parce qu'on ne peut pas passer à travers le bus. De l'autre côté, je ne pense pas que cela pose beaucoup de problèmes. Je n'ai pas l'impression, sur Leffrinckoucke cela doit aller. On relaira néanmoins votre souci à la ville de Dunkerque. »*

### **Délibération n° 2\_3**

#### **ACQUISITION LICENCE DÉBIT DE BOISSONS.**

La commune a été contactée par le propriétaire de la licence 4 de l'ancien café des dunes. La question de l'acquisition de cette licence de débit de boissons par la collectivité a été présentée lors de la commission finances urbanisme qui s'est réunie le 25 novembre dernier. L'avis favorable a été motivé par le souhait de la municipalité de développer l'offre touristique et économique du territoire, et notamment dans le quartier plage.

#### **Le conseil municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** le principe d'acquisition de la licence 4 pour un montant de 1 500 €.

**ACTE** que l'exploitant devra être identifié et ne peut être le maire ou un conseiller municipal.

M. PEDRETTI : *« Simplement deux questions. Est-ce que vous pourriez préciser, si vous avez déjà une idée, on en a parlé en commission de finances, mais pour que chacun ait le niveau d'information, quel projet éventuellement vous envisagez dans l'utilisation de cette licence 4 ? Et deuxième question, là aussi on a eu la discussion en commission, mais je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la réponse. Est-ce que sur un plan strictement juridique on est parfaitement à même d'utiliser ce type de licence ? J'avais cru comprendre en commission que cela pouvait éventuellement poser problème. »*

J.P. MOUGEL : *« Oui, juridiquement il est possible que cela pose des problèmes, que la délibération soit critiquée au niveau du contrôle de légalité, mais ce n'est pas sûr, parce que ce n'est pas du socialisme municipal, c'est une expression juridique qui veut bien dire ce qu'elle veut dire. Il ne s'agit pas de porter atteinte à l'activité privée, bien au contraire, le projet serait de favoriser l'installation d'un débit de boissons et d'une brasserie en bord de mer, ce qui a été une demande de l'office du tourisme de Leffrinckoucke pendant des années et des années, pour développer l'offre touristique. Et maintenant, c'est une demande reprise également par l'office intercommunal. Donc, je pense que c'est une bonne chose, et que cela peut permettre l'établissement d'un projet en bord de mer ou dans le quartier plage dans les prochains mois. C'est une initiative intéressante parce qu'il ne faut pas laisser perdre une licence telle que celle-là, parce qu'il ne s'en recrée pas. Donc si on la laisse perdre, le projet ne pourra jamais voir le jour. »*

### **Délibération n° 3\_1**

#### **MISE EN ŒUVRE D'UN CHANTIER DÉCOUVERTE DU MILIEU DU TRAVAIL AU FORT DES DUNES.**

Dans le cadre d'une convention avec Entreprendre ensemble, la commune met à disposition le fort des dunes comme outil d'insertion et chantier découverte du milieu du travail. La mission locale de l'agglomération dunkerquoise met en œuvre depuis septembre 2015 le dispositif de la Garantie Jeunes auprès de personnes de 16 à 25 ans. Les mises en situation professionnelle sont l'occasion de bénéficier d'une véritable expérience de travail permettant une réadaptation professionnelle et l'acquisition de compétences. La ville de Leffrinckoucke propose de renouveler son statut d'entreprise d'accueil jusqu'au 31 décembre 2020. Au delà de ce partenariat avec Entreprendre ensemble, la commune souhaite également permettre à d'autres établissements scolaires ou d'insertion d'utiliser cette possibilité, ainsi il est demandé au conseil municipal de valider le principe d'une convention dans le cadre de chantiers de découverte du milieu du travail.

#### **Le conseil municipal, à l'unanimité**

**ÉMET** un avis favorable à la proposition ci-dessus.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la ou les convention(s).

M. PEDRETTI : *« Oui, bien sûr, on va voter cette délibération parce qu'elle participe de ce qu'on appelle aujourd'hui le traitement social du chômage. Il reste qu'on s'interroge toujours. Moi, j'avais fait les mêmes remarques l'année dernière, ce n'est pas des remarques de circonstance, sur la qualité de l'encadrement de ces jeunes.*

*Parce que, si je comprends bien, y compris dans la convention avec Entreprendre Ensemble, c'est à notre charge. C'est le personnel présent qui doit encadrer des jeunes qui sont, objectivement, en difficulté. Donc toujours les mêmes interrogations. Est-ce qu'on a un personnel qui est suffisamment nombreux, présent ?*

*Alors évidemment, ils font ce qu'ils peuvent, et je ne remets évidemment pas en cause leur implication, mais il reste qu'ils ont autre chose à faire, donc voilà, c'est sur le mode de l'interrogation. Est-ce que réellement ces jeunes sont encadrés ? Et toujours le même questionnement aussi sur le bilan au final. Parce que cela concerne quand même quelques personnes. Alors est-ce que c'est vraiment profitable, qualifiant, comme on dit aujourd'hui, sur le marché du travail ? »*

P. BERTELOOT : *« Pendant l'année 2019, nous avons mené une expérience quasiment en continu avec Entreprendre Ensemble, sous forme d'accueil de groupe de stagiaires pour une durée d'un mois. Alors le nombre, bien sûr, est adapté à la faculté d'encadrement de la commune, c'est souvent deux, trois personnes qui viennent pour un mois. Et force est de reconnaître qu'ils ont abattu un travail formidable, vraiment remarquable, ils se sont bien impliqués et cela leur a peut être rendu service, mais cela a aussi rendu également service à la commune. Bon, on a eu moins de succès avec, rappelez-vous, la convention qu'on avait passée avec le lycée professionnel Guynemer, qui était pourtant, là, qui consistait à ramener des élèves du lycée professionnel avec leur encadrement, avec leur professeur technique, bon, cela a moins bien marché, pourquoi ? Parce qu'ils venaient une demi-journée par semaine, bon, en une demi-journée par semaine, entreprendre des travaux de maçonnerie, le temps de se mettre en route, eh bien ils étaient là de 14h à 16h30. Convenez que ce n'était pas propice à un résultat probant. Bon, on a essayé, c'est tout. On continuera l'année prochaine avec Entreprendre Ensemble, et éventuellement, d'autres lycées ou d'autres organismes d'insertion qui nous en feraient la demande. »*

B. WEISBECKER : *« Moi, je veux saluer notre agent qui est présent dans le fort des Dunes, qui est un agent polyvalent, et qui est tout à fait capable d'encadrer des petits groupes. Bien sûr, il ne peut pas s'attaquer à des groupes beaucoup plus vastes, mais deux, trois personnes, c'est tout à fait dans ses cordes. »*

### **Délibération n° 3\_2**

#### **CONVENTION SERVICE CIVIQUE.**

Le réseau Les Balises a lancé un appel à projet pour 2019 «Éducation aux Médias et à l'information ». L'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV), partenaire du Réseau des Balises accueille dès le mois d'octobre pour formation, 12 volontaires sélectionnés en service civique, et qui sont déployés en binômes au sein de 6 médiathèques du réseau de novembre 2019 à juillet 2020. La bibliothèque Yves Renoir souhaite participer à ce projet et se propose d'accueillir 2 volontaires en service civique pour effectuer des missions de médiation culturelle. Le financement du dispositif est assuré par la CUD. Une convention doit être signée avec l'AFEV pour encadrer les conditions d'accueil des deux services civiques.

#### **Le conseil municipal, à l'unanimité**

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention.

M. PEDRETTI : *« L'AFEV est une association qui a plutôt vocation, à ma connaissance en tout cas, à intervenir dans des quartiers un peu difficiles, dans une logique d'insertion sociale. Alors, c'est très bien qu'ils participent avec la CUD à ce type de projet, je m'interroge quand même sur les missions. Vous parlez de missions de médiation culturelle, vous avez plus de précisions ? Concrètement ces personnes en service civique que vont-elles faire ? »*

G.M. LEMAIRE : *« inaudible - exact de la mission telle qu'elle a été définie par l'AFEV. »*

### **Délibération n° 3\_3**

#### **VENTE DES AUDIO GUIDES DU FORT DES DUNES.**

Le système audio-guidé du circuit d'interprétation est désormais obsolète avec la nouvelle scénographie, la commune dispose d'un parc de 50 audioguides que le fournisseur Audiovisit se propose de reprendre.

#### **Le conseil municipal, à l'unanimité**

**ACCEPTÉ** la cession des 50 audioguides pour un montant de 1 675 €.

P. BERTELOOT : *« Ce sont des audioguides qui ont été acquis en 2014 et 2016. Comptablement parlant, ils sont amortis, et le fournisseur Audiovisit nous propose donc reprendre le tout pour la somme de 1 675 €. Par les temps qui courent et s'agissant de matériel électronique, c'est une bonne affaire. »*

B. WEISBECKER : « *Cela permettra d'acheter la licence. »*

C. D'HORDAIN : « *Je voulais simplement connaître le prix à la base d'un audioguide. »*

P. BERTELOOT : « *Ils avaient été acquis, à l'époque, pour 6 940 €. »*

#### **Délibération n° 3\_4**

##### **RECYCLAGE DES LIVRES ISSUS DES OPÉRATIONS DE DÉSHERBAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE.**

La communauté urbaine, en lien avec les bibliothèques du réseau, souhaite développer et promouvoir la filière de réemploi du livre sur son territoire, tout en favorisant l'économie circulaire et l'emploi local. L'association RecyclLivres offre aux collectivités un service gratuit de récupération de livres, et leur donne une deuxième vie en les proposant à la vente à petit prix sur internet. Ainsi, les Collectivités disposent d'une solution de proximité pour les livres issus du désherbage afin qu'ils puissent profiter à d'autres lecteurs. L'action de RecyclLivres répond à des considérations d'intérêt général d'autant que cette entreprise sociale et solidaire s'engage à mettre en place des solutions locales de traitement des livres avec des organismes favorisant l'inclusion et l'insertion de personnes en difficulté. C'est dans ce contexte que la Collectivité propose de soutenir l'action de RecyclLivres via l'attribution d'une subvention en nature, à savoir le don des livres issus du désherbage au sein de sa bibliothèque. Cette action viendra en complément des actions déjà engagées (dons aux associations locales et boîtes à livres).

##### **Le conseil municipal, à l'unanimité**

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention.

#### **Délibération n° 4**

##### **CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ).**

Le contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de financement passé entre la CAF et la commune, afin de développer et optimiser l'offre d'accueil des enfants jusqu'à 17 ans, et de coordonner les politiques enfance et jeunesse. Ce développement repose sur un diagnostic précis de l'offre existante et des besoins à venir, un schéma de développement planifié sur les quatre prochaines années, un financement contractualisé en fonction du projet retenu.

##### **Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (4 abstentions : C. D'HORDAIN-HOESTLANDT, M. PEDRETTI, F. LAILLANT-VEROVE, N. HENNI)**

**SOLLICITE** l'inscription de la ville au contrat enfance et jeunesse pour la période 2020-2024.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant :

- à inscrire au budget de chaque année les crédits nécessaires pour l'organisation des prestations reprises dans ce contrat
- à solliciter le bénéfice de la prestation pour les actions inscrites au contrat auprès de la CAF
- à signer les différents actes relatifs au contrat.

M.L. LAVALLEE : « *Le contrat est divisé en deux parties. Donc, il y a la partie enfance et la partie jeunesse. La partie enfance pour les enfants de moins de 6 ans, et la partie jeunesse pour les enfants de plus de 6 ans jusque 17 ans, et comprend, donc, toutes les actions qui ont été mises en place par la commune pour les enfants. Donc cela comprend le multi-accueil, l'accueil de loisirs sans hébergement, le périscolaire, les accueils parents-enfants, les accueils ados, les séjours organisés par la ville, les formations BAFA et BAFD. A savoir que pour l'année 2018, pour toutes ces actions, il nous a été alloué la somme de 59 280,65 €. »*

B. WEISBECKER : « *Il y a tout cela pour les jeunes à Leffrinckoucke, Mme Lavallée ? Parce que j'ai cru comprendre, à certains moments, qu'on nous disait qu'il n'y avait rien pour les jeunes à Leffrinckoucke. »*

M.L. LAVALLEE : « *Eh bien non, vous voyez, M. le Maire, il y a beaucoup de choses d'organisées. »*

M. PEDRETTI : « *J'ai un petit souci avec cette délibération parce qu'on n'a pas eu ce Contrat Enfance Jeunesse. Donc, c'est assez compliqué, quand même, en terme de méthode, de se prononcer sur un document que l'on n'a pas eu, à priori, avant pour pouvoir le travailler. Donc, évidemment, sur le fond il n'y a aucun problème avec ce que vous venez de dire Madame, on a bien conscience des actions qui sont menées. Mais en terme de méthode, cela pose problème. Pourquoi n'avons nous pas eu au préalable ce document ? Qu'on puisse le lire tranquillement, préparer ce conseil et puis faire nos remarques après coup. Donc là, il y a un petit problème de méthode on va dire. »*

B. WEISBECKER : « *Oui alors, voilà l'explication, je ne l'avais pas, c'est une autorisation de signer une convention, mais on n'a pas encore la convention, donc, vous n'avez pas pu l'avoir, nous non plus. Et donc, voilà, c'est en prévision de la réception de cette convention.* »

#### **Délibération n° 5** **CESSION DE BIENS.**

Retirée de l'ordre du jour.

B. WEISBECKER : « *Nous en avons discuté en commission urbanisme. Néanmoins, nous avons reçu entre la commission urbanisme et ce conseil municipal, une estimation des travaux à faire, faite de notre côté, qui fait apparaître qu'il y a quand même des travaux qui restent plus ou moins importants à faire. Donc, je vous propose de remettre cette délibération à un futur conseil municipal, après avoir pu discuter avec le SIDF pour voir ce qu'ils sont prêts à faire avant qu'on ne reprenne à notre compte la salle Dubois.* »

L. BAYART : « *Bon, vous m'avez un peu coupé l'herbe sous le pied. Par contre, je suis content de voir que vous allez quand même dans le sens qu'on avait évoqué la fois dernière. Parce que quand on voyait le montant des travaux sur 3 ans qui équivalait à ce fameux don du SIDF, on s'était posé la question pourquoi vous aviez nommé un cabinet d'expert mais que vous refusiez d'aller jusqu'au bout de la démarche, c'est à dire missionner le cabinet d'expert et le payer pour qu'il puisse, lui, estimer quel était le montant de ces travaux dans l'avenir. Quand on voit l'impact que cela pourrait avoir, on ne voudrait pas des mauvaises surprises par la suite, vu l'impact.* »

B. WEISBECKER : « *Voyez, M. Bayart, on vous écoute parfois. Et quand vous avez des choses intéressantes à dire, elles étaient intéressantes, elles sont prises en compte, et on en discutera avec le SIDF.* »

#### **Délibération n° 6** **RAPPORT D'ACTIVITÉS CUD 2018.**

Conformément à la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le rapport d'activités de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour l'année 2018 a été transmis à chacun des membres du Conseil Municipal pour en recueillir les éventuelles remarques.

#### **Les membres du conseil municipal émettent les observations suivantes :**

B. WEISBECKER : « *Il n'y a pas de vote là-dessus, mais on recueille les éventuelles remarques qui sont transmises à la CUD. Par contre, il y a un petit problème. Il y a des élus qui m'ont fait part du fait qu'ils n'avaient pas réussi à ouvrir le document par le lien qui leur était donné. Alors là, évidemment si on n'arrive pas à ouvrir le document, on ne peut pas le consulter. Et donc, ce que l'on pourrait faire comme remarque justement c'est celle-là. C'est dire que voilà, il faudrait peut être accorder les violons et que la technique fonctionne. Et dans le cas où elle ne fonctionne pas, on dirait que ce rapport d'activités sera soumis à des remarques ultérieures quand tout le monde aura pu ouvrir le document. M. Bayart, je vous sens sur les starting block.* »

L. BAYART : « *Non, c'est un marronnier qu'on a chaque année, mais comme la dernière fois on a délibéré sur le rapport de la cour des comptes qui, elle-même, interprétait la gestion de la CUD, ce que je regrette, c'est que l'on fait ici, dans cette assemblée, des remarques, mais on n'a jamais le retour sur ces remarques. On fait des remarques mais personne ne nous répond. Donc, l'intérêt de faire des remarques si on n'a jamais la réponse, je ne vois pas trop.* »

B. WEISBECKER : « *M. Bayart, c'est la deuxième fois que vous avez raison ce soir, vous êtes sur la bonne pente.* »

M. PEDRETTI : « *M. le Maire, je dois m'inscrire en faux, j'ai réussi à ouvrir ce document. 22 minutes de téléchargement, mais il faut dire qu'au village on n'a pas un très bon débit internet, ce doit être pour cela. En fait c'est une vidéo. Mais honnêtement cela pose quand même question. C'est une vidéo de 12 minutes, le rapport qui en fait n'est pas un rapport. Ce sont 6 minutes d'informations ultra-rapides, et après ce sont 6 minutes de vidéo sur un compte administratif voté à la Communauté Urbaine. Bon, objectivement ce n'est pas très sérieux. Néanmoins, je voudrais en profiter, parce que j'ai pris le temps, il faut vouloir le faire, d'écouter ce qui nous est dit dans ce rapport, et juste trois remarques en écho avec ce qu'il se passe aujourd'hui au niveau national.*

*Première remarque : on parle vite, très vite de tourisme dans ce rapport, enfin dans cette espèce de vidéo, pas un mot sur le fort des Dunes. J'avais déjà fait la même remarque l'année dernière. C'est comme si l'équipement n'existait pas ou en tout cas est mis de côté au niveau communautaire, j'y reviendrais tout à l'heure, cela interroge un tout petit peu. Deuxième remarque sur les questions industrielles : pas un mot sur Ascométal et pourtant, comme dit M. Bayart, on avait fait la remarque l'année dernière, et on aurait aimé un peu plus de présence et de solidarité sur ces questions là, sur cette question industrielle centrale pour la commune, au-delà. Par contre, il y a des choses intéressantes, je trouve, notamment sur les questions de solidarité. Ce sont des dispositifs qui existent depuis longtemps, enfin depuis 2017, qu'a mis en place avec la Communauté Urbaine. Je pense en particulier aux personnes âgées, si j'ai bien compris, on leur offre un bon de 100 €, cela concerne l'agglomération, donc y compris Leffrinckoucke, pour obtenir 5 heures de services à domicile, etc. Tout cela est bon, et en même temps je me disais, ce qui m'impressionne toujours dans ces rapports, c'est à quel point on laisse de côté le contexte national. Vous voyez où je veux en arriver M. le Maire ? Les questions qu'on se pose aujourd'hui sont les questions des retraites, voilà. Je voudrais quand même en dire un mot, parce qu'on ne peut pas faire comme si cela n'existait pas. Il y a des mobilisations massives, il y a une réforme qui est profondément injuste, voilà. Et moi, j'aimerais qu'on ait quand même une réflexion là-dessus, parce que demain, incontestablement, si cette réforme passe, la pauvreté va s'accroître. Parce que la logique de la réforme est très claire. C'est de dire aux gens : vous allez travailler plus longtemps, en sachant qu'ils ne le pourront pas pour beaucoup d'entre eux, pour une raison très simple : les conditions de travail sont de plus en plus difficiles. Donc, de fait, ils partiront avec une retraite incomplète. Qui devra compenser cela ? Les collectivités locales ? Je le crains voyez-vous. Voilà, et je pense, on aimerait aussi que nos élus, qui doivent avoir des positions politiques incontestablement, ne soient pas indifférents à ce qui se passe aujourd'hui sur cette question des retraites absolument centrale. Voilà, ce sont des réflexions d'ordre général, mais on en profite. »*

*B. WEISBECKER : « Merci M. Pedretti, juste vous dire que dans les discussions qu'on a à la Communauté Urbaine, quand il s'agit de tourisme, le fort des Dunes n'est jamais oublié. Dans un compte-rendu, je comprends qu'il ne soit pas cité puisque ce n'est pas un élément communautaire. Le fort des Dunes appartient à la ville de Leffrinckoucke. Nous avons toujours refusé de le céder à la Communauté Urbaine parce que nous avons peur qu'il passe en dessous de la pile et que l'on ne s'en occupe jamais. Aujourd'hui, on peut se féliciter d'avoir obtenu ce qu'il fallait pour développer la nouvelle scénarisation, et y compris d'ailleurs, une participation non négligeable de la Communauté Urbaine. Alors, sur le reste de vos propos, bien sûr, les retraites ne font pas partie des compétences communautaires, par contre les résultats, pas seulement des retraites d'ailleurs, doivent être pris en compte. Et particulièrement dans la direction politique, on parle de politique, vis à vis des personnes âgées. C'est un problème qui nous rattrape depuis maintenant plusieurs années, le croisement entre le nombre de personnes âgées, alors les personnes âgées maintenant c'est plus de 65 ans, et des jeunes, des moins de 25 ans, quand c'est croisé, il y a beaucoup plus de personnes de 65 ans que de jeunes de moins de 25 ans. C'est le cas à Leffrinckoucke, comme c'est le cas dans toutes les communes de la Communauté Urbaine. Donc là, il faut, en effet, rester vigilant, parce que les communes n'auront pas toutes la faculté, la possibilité financière de faire face à cela. Et ce n'est que dans un travail communautaire, en alliant les forces et les faiblesses des uns et des autres, qu'on va y arriver. Vous savez très bien que si l'on compare les budgets des communes, si on prend les communes de l'Ouest du dunkerquois, je ne vais pas les citer parce que sinon je vais encore une fois me faire des amis, et si on les compare au budget des villes de l'Est, il n'y a pas photo, on n'a pas les moyens dont elles disposent. Et c'est dans un travail communautaire qu'on peut arriver à niveler un petit peu ces différences. Voilà quelle sera ma réponse. Y a-t-il d'autres remarques ? Non. Je vous en remercie, il n'y a pas de vote, cela va donc être porté au procès-verbal. »*

#### **Délibération n° 7\_1**

##### **DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N° 1.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2311-1 et suivants, et L 2312-1 et suivants,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 10 avril 2019 portant :

- approbation du budget primitif de l'année,
- approbation du compte administratif 2018,
- approbation du compte de gestion 2018,
- affectation des résultats.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements,

**Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (2 abstentions : A. LHOMME-CAPPELAERE, L. BAYART)**

**ADOpte** la présente décision modificative budgétaire n° 1 dont les écritures sont reprises dans le tableau ci-dessous.



Chapitre	Budget 2019	DM n°1
011 – Charges à caractère général	1 449 200,00 €	60 200,00 €
012 – Charges de personnel	3 500 000,00 €	-40 000,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	919 800,00 €	-4 000,00 €
66 – Charges financières	76 000,00 €	-1 500,00 €
023 – virement à la section d'investissement	1 235 500,00 €	7 800,00 €
<b>Opérations d'ordres</b>	<b>1 385 500,00 €</b>	<b>7 800,00 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 414 000,00 €</b>	<b>22 500,00 €</b>

Chapitre	Budget 2019	DM n°1
70 – Produits des services	256 000,00 €	5 000,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	65 000,00 €	5 000,00 €
<b>Opérations réelles</b>	<b>6 794 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00 €	12 500,00 €
<b>Opérations d'ordres</b>	<b>620 000,00 €</b>	<b>12 500,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 414 000,00 €</b>	<b>22 500,00 €</b>

Opérations ou chapitre	Budget 2019	DM n°1
Opération 108 – Éclairage public	211 321,88 €	60 000,00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	20 000,00 €	12 500,00 €
020 – Dépenses imprévues	143 203,14 €	49 600,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>374 525,02 €</b>	<b>122 100,00 €</b>

Opérations ou chapitre	Budget 2019	DM n°1
021 – Virement de la section de fonctionnement	604 032,94 €	7 800,00 €
024 – Produits des cessions d'immobilisation	0,00 €	114 300,00 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>604 032,94 €</b>	<b>122 100,00 €</b>

#### Délibération n° 7\_2A

##### **ACOMPTÉ DE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.**

Il convient d'octroyer un acompte de subvention de 70 000 € pour le Centre Communal d'Action Sociale de Leffrinckoucke, dans l'attente de connaître le montant exact de la subvention annuelle nécessaire à l'équilibre budgétaire de cet établissement public administratif.

##### **Le conseil municipal, à l'unanimité**

**AUTORISE** le versement de cet acompte de subvention.

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 657 362 « subvention au C.C.A.S. » du budget primitif 2020.

#### Délibération n° 7\_2B

##### **ACOMPTÉ DE SUBVENTION AU SERVICE ENFANCE JEUNESSE.**

Sur proposition de la commission finances, urbanisme, marchés publics en date du 25 novembre dernier, l'assemblée est invitée à se prononcer sur un acompte de subvention de 13 680 € au profit du Service Enfance Jeunesse.

##### **Le conseil municipal, à l'unanimité**

**DONNE** son accord

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif de l'année 2020 à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

M. PEDRETTI : « Je profite de la remarque de M. Mougel, vous avez une idée de votre calendrier pour le débat d'orientations budgétaires, pour le vote du budget, vu qu'on a une petite échéance électorale qui arrive ? »

B. WEISBECKER : « C'est une question ? Ah oui, eh bien c'est tout simple, il n'y aura pas de conseil municipal avant les élections. Donc nous programmerons, par contre, une commission finances qui préparera un budget soft, neutre, et l'équipe municipale qui sera en place dès la fin mars, pourra comme cela voter le budget qu'elle souhaite. »

#### **Délibération n° 7\_2C**

##### **SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE LEFFRINCKOUCKE.**

Sur proposition de la commission finances, urbanisme, marchés publics en date du 25 novembre dernier, l'assemblée est invitée à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 54 000 € au profit de l'Amicale du Personnel Communal de Leffrinckoucke.

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**DONNE** son accord

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif de l'année 2020 à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

#### **Délibération n° 7\_3**

##### **AUTORISATION POUR INVESTISSEMENTS.**

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet à l'exécutif de la commune sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2020. L'autorisation est donnée pour le quart des crédits d'investissements hors emprunts, budgété en 2019, seuil maximal imposé par la réglementation.

Il s'agit de montants maximum.

3 146 270,56 € (crédits BP) + 60 000 € (DM 1) - 233 000 € (dette) - 149 067,42 € (reports 2018)

- 192 803,14 € (dépenses imprévues) = 2 631 400 €

Le quart de ces crédits représentent : **657 850 €**

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**ACCEPTE** les propositions ci-dessus.

#### **Délibération n° 7\_4**

##### **AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDIT DE PAIEMENT (AP/CP).**

L'article L.2311-3 du code général des collectivités territoriales permet aux collectivités de planifier la mise en œuvre des investissements sur plusieurs exercices budgétaires. Cette procédure dite « Autorisation de programme et Crédit de paiement » favorise une gestion pluri-annuelle des investissements, et une meilleure lisibilité budgétaire.

Il est proposé de réviser en AP/CP les deux dossiers suivants :

Intitulé de l'AP	Montant de l'AP	Révision décembre 19	Montant actualisé	réalisé en 2018	CP 2019	CP 2020
AP.01 Scénographie du Fort des Dunes	1 230 000,00 €	40 000,00 €	1 270 000,00 €	84 545,42 €	1 026 000,00 €	159 454,58 €
AP.02 Réhabilitation de la gare	600 000,00 €	32 000,00 €	632 000,00 €	17 267,10 €	500 000,00 €	114 732,90 €

Les dépenses seront financées par le FCTVA, l'autofinancement et les fonds de concours.

**Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (6 abstentions : C. D'HORDAIN-HOESTLANDT, M. PEDRETTI, F. LAILLANT-VEROVE, N. HENNI, A. LHOMME-CAPPELAERE, L. BAYART)**

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L263-8 du code des juridictions financières partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Vu l'avis favorable émis par la commission finances du 25 novembre 2019

**DÉCIDE** de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus.

**AUTORISE** le maire ou son représentant, jusqu'à l'adoption du budget 2020, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2020 indiqués dans le tableau ci-dessus.

L. BAYART : « Oui, nous nous abstenons parce qu'évidemment on est pour la réhabilitation de la gare, mais pour ce qui se fait au fort des Dunes, et on s'en est déjà expliqué dans cette assemblée, nous ne sommes pas pour. »

M. PEDRETTI : « Oui, on va également s'abstenir sur cette délibération, et c'est l'occasion de revenir une nouvelle fois sur le sujet du fort des Dunes. Alors j'aurai plusieurs remarques, mais je vais commencer par un petit bilan financier sous forme de questions. Alors, on avait voté au budget primitif 1 026 000 € pour la scénographie du fort des Dunes, là on est passé à 1 270 000 €. Il y a une raison particulière de cette augmentation ? Et puis, autre question toujours financière, donc en terme de financement, je parle de la scénographie uniquement, où en est-on exactement s'il vous plaît ? »

J.P. MOUGEL : « Sur la plan financier, la révision de 2019 porte sur 40 000 € sur la scénographie du fort des Dunes, mais il convient aussi de souligner que des subventions supplémentaires ont été obtenues de la part de la Région, donc qui viennent équilibrer le budget. Et pour ce qui concerne la réhabilitation de la gare, la révision de décembre 2019 porte sur 32 000 €. Donc c'est une révision marginale, dans les deux cas, qui ne change pas l'équilibre ni l'utilité de la situation. Pour mémoire, la subvention de la Région, dont le montant vient de nous être notifié, porte sur 150 000 € qui n'étaient pas attendus précédemment avec certitude dans le cadre de l'équilibre du fort des Dunes. On a des recettes sur l'opération au fort des Dunes qui s'élèvent à 844 000 € de subventions, du Département, du Ministère des Armées, de la CUD et de la Région. »

P. BERTELOOT : « Oui, pour souligner d'abord une petite erreur d'interprétation. M. Pedretti, il ne faut pas comparer 1 026 000 € et 1 230 000 €. Puisque 1 026 000 € c'est la quote part de l'année 2019, d'un tout qui se monte à 1 230 000 €. Il y a effectivement 40 000 € d'augmentation du budget global qui le fait passer de 1 230 000 € à 1 270 000 €. Pour ce qui est de l'avancement de la scénographie, je vais encore une fois répéter que c'est un sujet qui a été abordé lors de la dernière commission tourisme environnement, mais je vais, pour les absents, en reparler ici aujourd'hui. Les travaux ont démarré, ils sont aujourd'hui en cours. Les entreprises chargées de les réaliser suivent le planning et on devrait s'acheminer tout doucement vers une fin de travaux autour de fin janvier, mi-février. »

B. WEISBECKER : « Bon, moi je ne comprends pas votre abstention, parce que vous nous signaliez, tout à l'heure, que la CUD ne parlait pas du fort des Dunes, que c'était un élément important, etc. Et là, maintenant, vous allez vous abstenir. Alors bon, je ne comprends pas. Mais bon, vous avez le droit. »

M. PEDRETTI : « M. le Maire, si vous le permettez, je vais prendre quelques minutes pour l'expliquer. Il y a deux séries de raisons très simples à comprendre. La première série de raisons, elle est financière. C'est à dire que, au fond, il ne faut jamais oublier quelque chose, quels que soient les modes de financement, cela reste de l'argent public, bien évidemment. Et il ne faut pas oublier aussi autre chose, la scénographie du fort des Dunes n'est pas la seule dépense que nous avons effectuée sur le fort des Dunes. Il y a deux grands types de dépenses sur le fort des Dunes, depuis plusieurs années, qui sont ce qu'on appelle la valorisation du fort des Dunes d'un côté, vous le savez très bien, et puis le projet scénographique de l'autre. La valorisation du fort des Dunes au 1<sup>er</sup> janvier 2019 c'est quasiment 500 000 €, bon voilà. Cela fait très longtemps qu'on a investi dans cet équipement, cela va bien au-delà de la scénographie, donc, tant mieux que le projet scénographie réussisse cahin caha à être équilibré par des subventions publiques, on est les premiers à s'en féliciter, mais il reste qu'il y a d'autres types de dépenses et puis, il y a aussi des dépenses de fonctionnement, de fait, que nous allons supporter sur cet équipement. Donc, financièrement, c'est très coûteux, et cela a toujours été une première réserve de notre côté, parce que c'est devenu un investissement central dans la ville, et on a toujours estimé qu'il y avait peut être d'autres besoins prioritaires. Deuxième série de remarques, concernant le projet fort des Dunes. Notre désaccord sur ce projet, il est que nous avons mis le paquet sur le pôle muséal sur le tourisme de mémoire. Bien. Il faut du tourisme de mémoire, on l'a toujours dit. Mais on vous a aussi toujours dit, M. le Maire, que c'était un pari risqué. Pourquoi ? Parce qu'à notre avis, le fort des Dunes, si on reste uniquement sur le tourisme de mémoire, n'aura peut être pas suffisamment de spécificités pour accueillir un public suffisant. Il peut être un deuxième choix. On sait qu'il y a un équipement sur Dunkerque qui marche très très bien, qui est le musée Dynamo. Et on a toujours proposé, ou en tout cas suggéré, qu'on travaille ensemble pour diversifier les activités du fort des Dunes. Notre sentiment, mais cela c'est quelque chose que l'on va présenter dans les prochaines semaines, c'est qu'il faut faire du pôle du fort des Dunes, il faut évidemment garder la dimension tourisme de mémoire, c'est absolument indispensable, mais il faut, à côté, d'autres activités culturelles. Il faut en faire un lieu culturel beaucoup plus diversifié, et là-dessus, il faut être imaginatif. Parce que, encore une fois, je crains que si on se concentre uniquement sur la dimension tourisme de mémoire, on prenne le risque d'être toujours un deuxième choix, et on se sait pas si, effectivement, on aura des effets pérennes de ce qui, au point de départ, a été la véritable justification de ce type d'investissement, c'est à dire l'effet Nolan, le film, etc. Voilà. Il y a ce risque là, c'est tout notre discours, M. le Maire, ce n'est pas une opposition, bien évidemment, au fort des Dunes, mais c'est une réflexion pour élargir les activités que propose cet équipement.

*En faire un lieu vraiment spécifique sur l'agglomération. Parce que ce qui marche, et vous le savez très bien, M. le Maire, c'est quand on a des équipements qui sont spécifiques, qui n'existent pas ailleurs. Or, je suis désolé, le fort des Dunes n'est pas spécifique au jour d'aujourd'hui, pas s'il reste centré sur l'opération Dynamo. »*

*B. WEISBECKER : « Bien, M. Pedretti, nous ne sommes pas restés les deux pieds dans le même sabot quand même. Vous savez que le tourisme de mémoire, et si la Communauté Urbaine, et là je parle de la Communauté Urbaine, a mis l'accent là-dessus, c'est bien qu'il y a un réseau, et que le fort des Dunes rentre dans un réseau qui va se décliner par le Bastion 32, par le fort des Dunes, par la ferme Nord, et d'autres lieux d'ailleurs en Belgique. Nous ne nous sommes pas contentés de faire simplement un musée de l'opération Dynamo. Il est bien évident que le fort des Dunes est suffisamment vaste, il reste beaucoup de salles dans le fort des Dunes, pour faire d'autres choses par la suite. Mais d'ores et déjà, des salles sont prévues pour accueillir des entreprises, pour faire des séminaires d'entreprises, il faut bien faire entrer un peu d'argent. Et nous sommes en train de réfléchir à la possibilité de contacter très rapidement et de mettre autour de la table l'ensemble des forces de l'éducation nationale, parce qu'il est évident que cet endroit doit être un lieu où on vient apprendre, où nos enfants doivent apprendre ce qu'a été leur histoire. Et donc, tout cela entre en forme de compte, mais bien sûr, il y aura d'autres réflexions. Moi, je compte sur tout le monde, ici, pour avoir d'autres propositions à l'avenir. Évidemment, nous, nous comptons sur aussi, bien sûr, le Grand Site de France qui devrait ouvrir ses portes 2023, 2024, qui doit amener une masse de gens qui, eux, vont être intéressés par le site des Dunes, et le fort des Dunes ne peut pas rester un élément historique, il doit aussi rentrer dans une explication environnementale. D'ailleurs les visites qui ont le mieux marché, au fort des Dunes, c'étaient des visites combinées entre le fort et la Dune, organisées d'ailleurs en général par des guides du CPIE dont j'en vois un, là, au premier rang, qui s'est souvent chargé de cela. Donc, il reste encore beaucoup de choses à réfléchir, et là, je suis vraiment entièrement d'accord avec vous. Par contre, c'est vrai que les choses qui devront être développées, il serait bien qu'elles le soient sur les bénéfices réalisés par le fort lui-même, pour ne pas aller taper dans la poche de nos concitoyens. Donc, les années qui viennent là, lorsque ce sera ouvert, nous, on était à 15 000 visiteurs, on espère assez rapidement doubler cette chose, et puis, par la suite, aller bien au-delà. Mais moi, je fais confiance, quels que soient ceux qui succéderont, cela m'étonnerait qu'ils laissent tomber le fort des Dunes, c'est un élément important, d'ailleurs avec les dunes, avec la plage, on n'en a pas beaucoup à Leffrinckoucke, et il faudrait voir à ne pas les négliger. »*

*P. BERTELOOT : « Oui, pour améliorer la connaissance du dossier de M. Pedretti, moi, je dirai que d'ores et déjà le projet scénographique couvre non seulement l'opération Dynamo, qui est l'opération de mémoire proprement dite, mais il remonte le temps. Il commence à la bataille des Dunes en 1658. Et j'ai pu, d'ailleurs, apprécier combien certains de nos concitoyens tenaient à la fameuse plaque qui était apposée sur l'école Jules Ferry et qu'on va retrouver d'ailleurs dans la cour du fort des Dunes. Donc, on démarrera par la bataille des Dunes en 1658, on va effectivement parler du système de fortification Serré de Rivière, parce que tout le monde parle de la ligne Maginot, tout le monde parle de Vauban, mais peu de gens parlent de Serré de Rivière qui est, quand même, quelqu'un qui a élaboré plus de 200 ouvrages entre Dunkerque et Nice. On évoquera, bien sûr, l'opération Dynamo, et on terminera par le Grand Site de France. Et on terminera donc par la partie non plus belliqueuse, mais la partie pédagogique et la partie d'avenir qui porte sur notre environnement. C'est tout cela le projet de scénographie du fort des Dunes tel qu'il est actuellement. »*

*M. PEDRETTI : « Désolé de dire que les éléments de réponse que vous me donnez, que je connaissais déjà d'ailleurs, ne me convainquent pas. Je ne suis pas sûr financièrement, on pourra en reparler, que les séminaires, enfin les entreprises se précipitent pour venir au fort des Dunes, mais passons sur ce point. En réalité, vous restez dans le même créneau, qui est un créneau essentiellement d'histoire militaire, d'histoire mémorielle, ce n'est pas cela mon propos. Mon propos c'est, vraiment, d'en faire un lieu culturel beaucoup plus large, ouvert par exemple à des expositions, ouvert par exemple à des spectacles variés, ce que vous avez un peu commencé à faire, et cela je sais que cela fonctionne notamment les spectacles de nuit, effectivement. Voilà, non mais M. Berteloot, je reconnais que sur ce point précis c'est intéressant, effectivement, voilà. Je suis dans une démarche constructive et pas dans une critique systématique de ce qui se fait. Quand les choses fonctionnent, je le remarque aussi. Mais, encore une fois, je pense que là il nous faut être vraiment imaginatifs, je suis content d'apprendre que tout ne sera pas bouclé en terme de disponibilité de salles dans le nouveau musée qui va s'ouvrir, ne serait-ce que pour permettre à la nouvelle majorité, quelle qu'elle soit, d'avoir un petit peu de marge de manœuvre. Parce qu'effectivement, il ne faudrait pas que le pôle muséal soit la seule option possible, parce que elle me paraît, encore une fois, un peu trop réduite. »*

B. WEISBECKER : « *Eh bien ça ne l'est pas. Je viens quand même en faux sur les entreprises, parce que nous sommes approchés par beaucoup d'entreprises. Vous savez que le musée portuaire a fonctionné également comme cela avec beaucoup de parrains. Jean Deweerdt c'était un malin, et nous sommes approchés par, en effet, beaucoup d'entreprises qui trouvent que ce lieu est un lieu agréable pour faire, justement, des séminaires, pour changer un peu d'autres lieux, et voilà. Et c'est aussi une façon de faire connaître notre équipement. D'ailleurs notre équipement n'est pas très connu encore, y compris dans l'agglomération, donc on a encore du boulot. Alors pour vous rassurer, lorsque vous voyez le rez de chaussée du fort des Dunes, il y a exactement la même chose au dessus, au 1<sup>er</sup> étage. Ces salles sont magnifiques, puisqu'elles ont été retravaillées. Elles sont déblayées, la brique a été mise à nu, c'est magnifique. Le seul ennui, c'est que c'est un escalier très étroit qui mène à ce 1<sup>er</sup> étage, et que là, on aurait des problèmes de sécurité. Donc, il faut d'abord régler les problèmes de sécurité, puis ensuite, évidemment, il faut trouver l'argent qui permettra de développer ces activités. Parce que vous savez comme moi que dans le domaine culturel, c'est quand même un aspirateur, et qu'on ne dégage pas de recettes, quasiment pas dans le domaine culturel, et voilà, donc il faut réussir à manager tout cela. Voilà. »*

#### **Délibération n° 7\_5**

#### **RÉGIE D'AVANCÉS : RELÈVEMENT DU DÉLAI DE PRESCRIPTION.**

En 2013, le régisseur titulaire de la régie d'avances « prestations pour le magazine municipal » a émis deux chèques afin de payer les prestations des deux pigistes (d'un montant de 2143,43€ et 1270,13 €). Ces deux opérations n'ont pas été suivies par l'émission de mandats. Le décaissement a donc eu lieu, mais il convient de régulariser au niveau budgétaire. La prescription quadriennale opère en l'espèce. La loi n°68-1250 du 31 décembre 1968, notamment son article 6 précise que la commune peut renoncer à opposer la prescription quadriennale par délibération du conseil municipal. Pour éviter la mise en débit du régisseur titulaire, il est demandé au conseil municipal de lever la prescription quadriennale.

#### **Le conseil municipal, à l'unanimité**

**VALIDE** l'autorisation de lever la prescription quadriennale pour les opérations de 2013 d'un montant suivant 2143,43 € et 1270,13 €, concernant les prestations réalisées pour le magazine municipal n°34.

#### **QUESTIONS ÉCRITES.**

#### **Questions du groupe « Leffrinckoucke Autrement ! »**

1) Objet : protection des jardins autour de la rue des Acacias.

« Monsieur le Maire,

Au printemps dernier, le champ situé à côté des jardins ouvriers a été racheté par un horticulteur qui a décidé d'étendre sa production de chrysanthèmes. Ce champ, en jachère depuis plus de dix ans, est désormais mis en culture selon des procédés que les riverains de la rue des Acacias, de la rue du Maréchal Delattre de Tassigny et des jardins ouvriers craignent beaucoup. En effet, cette culture fait l'objet d'un épandage massif de produits phytosanitaires qui fait craindre une contamination des cultures maraîchères des jardins ouvriers d'une part, et des parcelles des riverains jouxtant très directement le champ d'autre part. Cet épandage contrecarre les efforts de l'association de défense des jardins ouvriers de Leffrinckoucke qui, depuis sa fondation, interdit l'usage de pesticides ou des engrais chimiques sur son périmètre. Elle inquiète aussi et surtout les familles dont les enfants jouent dans les jardins jouxtant le champ contaminé. Par ailleurs, l'horticulteur irrigue de manière massive son champ, quasiment 24h/24h, y compris pendant les périodes de restriction imposées par la Préfecture. Le pompage incessant des nappes souterraines et les nuisances sonores générées par l'action de la pompe et de l'arroseur exaspèrent les riverains dont les installations situées au bout de leur parcelle sont régulièrement inondées. De plus, en période de récolte, le propriétaire du champ abîme fortement la venelle privée. Celle-ci devient impraticable pour les jardiniers et rend l'accès des riverains à leur garage ou à leur parking totalement impossible. Comme vous en conviendrez, cette situation ne peut plus durer. Que comptez-vous vous faire pour protéger les jardins ouvriers et les jardins des riverains des épandages de pesticides ; et pour faire cesser les nuisances dues à l'irrigation massive du champ et ses conséquences sur l'état de la venelle et des installations des riverains ? ».

Pour « *Leffrinckoucke Autrement !* », Nordine Henni.

G.M. LEMAIRE : « *Alors, en préambule, je tiens à préciser que les jardins ouvriers et la venelle incriminés sont des propriétés privées ce qui a une importance capitale dans le traitement de la réponse.*

*Dans les conflits privés, comment peut intervenir le Maire ? Le Maire n'a pas à intervenir dans un conflit de voisinage car il n'est pas compétent au titre de ses pouvoirs de police pour régler des litiges privés. Il peut, éventuellement, rappeler les règles qui s'appliquent, en particulier celles du code civil et inviter les protagonistes à saisir le juge ou à s'adresser au conciliateur de justice, ce recours est gratuit.*

*Ces informations ont été fournies, ainsi que bien d'autres, au Président des jardins ouvriers soit par téléphone, ou en direct, lorsque je l'ai reçu en compagnie d'autres élus. Il a été notamment informé des prescriptions et des règles liées à l'épandage terrestre par des circulaires ou arrêtés fournis par la chambre d'agriculture et les organismes compétents : DDTM, DRAFF, ou des informations que j'avais recueillies auprès des responsables de ces structures. Conseil lui avait été également donné de se tourner vers son assureur au titre de la clause défense/recours, si besoin était, pour faire constater les dégâts éventuels au moyen d'une expertise et obtenir réparation. Une délégation de 3 élues s'est également rendue chez l'horticulteur pour ouvrir un dialogue et faire part des craintes des riverains. Dans votre question nous pouvons lire « épandage massif de produits phytosanitaires, irrigation massive du champ », mais nous n'avons pas trouvé joint à ce courrier, ni n'avons jamais été destinataire par les réclamants de constats appuyant ces dires. Pas non plus de trace de plainte contre l'horticulteur pour les troubles évoqués. Les craintes, les suspicions, n'ont aucune valeur en droit Français si elles ne sont pas étayées de faits précis et prouvés, alors seulement elles deviennent des preuves recevables pour une action éventuelle en justice, je le rappelle, par les seuls détenteurs du bien. Ce constat clôt la possibilité d'une intervention directe de la commune dans le conflit évoqué. »*

*B. WEISBECKER : « Bien. Non M. Pedretti, il n'y a pas de débat. La seule intervention directe que pourrait effectuer la commune c'est vis à vis du propriétaire des terrains ouvriers, qui est d'ailleurs le propriétaire de la venelle, et l'inciter à nous céder ces terrains et cette venelle, auquel cas nous pourrions agir comme il se doit. »*

2) Objet : passage piéton à la sortie du Robinson.

Monsieur le Maire,

« Au cours du Conseil Municipal du 20 mars 2019, nous vous avons demandé s'il était possible de prévoir un passage piéton à l'arrêt de « Robinson ligne d'autobus n°1 », face à la rue du Robinson. Ce passage est en effet nécessaire afin de pouvoir traverser la rue de Leffrinckoucke en toute sécurité. Vous aviez d'ailleurs convenu de sa nécessité. Depuis cette date, aucun aménagement n'a été mis en place et le problème demeure. Pouvez-vous nous préciser si une intervention est prochainement prévue pour résoudre ce problème ? »

Pour « *Leffrinckoucke Autrement !* », Christine D'hordain.

*B. WEISBECKER : « J'avais convenu d'une possibilité, pas d'une nécessité. Lorsqu'on se rend sur place, que constate t-on ? On constate deux arrêts de bus face à face. Il y en a un qui est directement à la sortie du Robinson sur la propriété de la ville de Leffrinckoucke, celui là, pas de problème, les habitants du Robinson peuvent y accéder, et les autres aussi d'ailleurs, directement. Alors le problème se poserait pour l'arrêt qui est en face. Nous sommes allés sur place, nous avons donc mesuré la distance qui sépare l'arrêt Leffrinckouckois du rond point. Il y a 40 mètres. Donc, on traverse et on refait 40 mètres et on est au bon arrêt. Alors l'arrêt qui se trouve en face, il a plusieurs ennuis pour nous. Il est à Dunkerque. Cela, je vous l'avais dit tout à l'heure, c'est de la responsabilité de la ville de Dunkerque. Il est constitué, si vous le voyez bien, d'un quai surélevé pour que, justement, les personnes à mobilité réduite puissent accéder facilement à l'autobus. Tout de suite, du côté Dunkerque, il se termine de façon abrupte sur une partie en herbe. Donc, pour mettre un passage piétons là, il faudrait faire un abaissé du quai qui est là, reconstruire un bout de trottoir sur plusieurs mètres et faire des abaissés en face aussi. Alors, nous avons envoyé un mail à la Communauté Urbaine qui ne nous a pas répondu pour l'instant. Mais, je pense que cela va être difficile. Cela va être difficile parce que, eh bien, il n'y a que 40 mètres à faire pour aller au passage qui est le plus proche. D'autre part, cet arrêt de bus avait été conçu spécialement pour les élèves du lycée horticole qui devaient se déplacer à pied le long de cette route, et qui maintenant descendent là et vont en toute sécurité jusqu'au lycée horticole. C'est vrai aussi, que lorsqu'on arrive de Dunkerque en bus, on descend là, on est à un arrêt du terminal. Cela veut dire que les gens qui viendraient du Robinson et qui monteraient dans le bus, ce serait pour aller au terminal, et bon, éventuellement bien sûr, changer de bus, mais si c'est pour faire un seul arrêt, d'ailleurs ceux qui habitent au Nord du Robinson feraient mieux d'aller directement au terminal, ils sont plus près. Donc, moi j'attends la réponse de la Communauté Urbaine de Dunkerque, mais je pense que cette affaire ne va pas les intéresser un maximum. »*

3) Objet : Conteneur de verre aux Dunes.

« Monsieur le Maire,

Nous souhaitons attirer votre attention sur le conteneur de verre situé au niveau du château d'eau, dans le quartier des Dunes. Il est en effet souvent sale en raison des morceaux et tessons de bouteilles présents autour et sur les trottoirs environnants. Cela peut devenir dangereux, à la fois pour les personnes et pour nos animaux de compagnie.

N'est-il pas nécessaire de clarifier, une fois pour toutes, les compétences de la commune et de la CUD sur ce sujet ? Qui doit nettoyer ces tessons ?

Le problème se pose en effet dans plusieurs quartiers de notre ville ... »

Pour « *Leffrinckoucke Autrement !* », Fabienne Lailant.

B. WEISBECKER : « *Bien, les agents du service technique, en charge de la propreté et de la voirie, effectuent des passages réguliers, quand même, dans les 4 quartiers de la commune. Les habitants qui constatent des dépôts sauvages ou des bris de verres au abords des containers peuvent le signaler en mairie. Comme il a été dit le 6 juin 2018, lors d'un séance du conseil municipal, sur le même sujet, mais pour un autre quartier, le chauffeur du camion collecteur n'a pas mission de ramasser les bris de verre. Donc il vient « hop », il décharge le container, mais il s'en va après. Il faut également rappeler que sur notre commune, il y a 15 points d'apport volontaire de verre, et donc, c'est un travail qui est important. Donc, on continuera à essayer de surveiller, mais on ne pourra pas, tous les matins, être autour des 15 points d'apport de verre pour les nettoyer tous les jours. Il est aussi nécessaire de demander aux citoyens lambda de faire un petit peu attention et d'éviter de rater, de faire un petit peu... peut être de s'inscrire au club de basket, et d'essayer de mieux viser le trou qui se trouve là. Il faut aussi leur demander, pour avoir un certain respect, de ne pas laisser des bouteilles au pied des caisses de verre qui sont là, parce que là, évidemment, cela se casse. Donc voilà, on le fera mais à notre rythme. »*

4) Objet : problème récurrent de vitesse dans la rue Sainte-Catherine.

« Monsieur le Maire,

Malgré les différents aménagements effectués, le problème de la vitesse de...

B. WEISBECKER : « *Alors là, cela change la vision de l'ensemble de Leffrinckoucke. Ce n'est pas la première fois qu'elle est posée cette question. Le problème de la vitesse, et puis pas seulement là ou on la pose. »*

Le problème de la vitesse de circulation dans la rue Sainte-Catherine au Village n'est pas réglé. La succession de limites différentes de vitesse selon les endroits rend l'information confuse... Nous faisons à nouveau une proposition simple : passer l'ensemble de cette rue, de l'école jusqu'au Tlegerveld, en zone 30. Cette mesure aurait au moins le mérite de la clarté. Elle pourrait s'accompagner de la mise en place d'un radar pédagogique afin de limiter les incivilités. Quelle est votre décision sur ce sujet important de la sécurité ? Il nous semble important d'organiser une réelle concertation entre élus, habitants et techniciens de la CUD sur ce problème ».

Pour « *Leffrinckoucke Autrement !* », Mario Pedretti.

B. WEISBECKER : « *Eh bien écoutez, ce soir pour vous répondre j'ai le spécialiste absolu de la question circulation du village, M. Guy-Marc Lemaire. »*

G.M. LEMAIRE : « *Alors j'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, et tout dernièrement au conseil municipal du 25 septembre, d'apporter des réponses précises sur le sujet, vraisemblablement sans succès. Une maxime célèbre dit qu'il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre et pire aveugle que celui qui ne veut pas voir, elle prend ici tout son sens. Je rappelle que plusieurs réunions ont été proposées aux habitants avec exposition des plans d'aménagement proposés par les services de la Communauté Urbaine répondant aux normes et à la législation en vigueur, notamment pour les ouvrages réalisés et celui qui verra le jour à l'été 2020, c'est à dire, le réaménagement de l'entrée du village au niveau de l'école Favresse, sans compter celui à l'intersection de la rue Sainte Catherine et de la rue des cuisinières un peu plus tard. Mais la participation, que je qualifierai de modeste, n'a jamais provoqué l'intérêt souhaité ni apporté de solutions miracles. A ce jour, sur 1,2 km qui est la longueur de la rue Sainte Catherine, il y aura bientôt 5 écluses pour réduire la vitesse avec une signalisation concordante à 30km/h, ce qui en fait la voie la plus sécurisée de la commune. Envisager de passer aujourd'hui la totalité de la rue à cette vitesse maximale de 30km/h relève de l'utopie car, à regret, cette restriction n'est même pas respectée par la majorité des conducteurs sur les portions de chaussée concernées actuellement et qui sont pourtant clairement identifiées. Ce constat a incité certains habitants à nous demander des contrôles radar pour une répression active puisque le respect du code de la route était bafoué. C'est ici, que l'utopie cède sa place à l'hypocrisie et je m'explique. Personne n'ignore, voire s'en félicite, qu'une information en temps réel des radios locales avisent les conducteurs des radars en place tout au long de l'année. Que les réseaux sociaux relayent la même information, il existe même des communautés qui en font leur spécialité. Que les usagers disposent de moyens de détection de radars plus ou moins légaux. Que les automobilistes eux-mêmes, par des appels de phares, avisent les autres conducteurs pour qu'ils ne soient pas pris en faute. Que des journaux spécialisés dans le domaine automobile informent leurs lecteurs, des modèles, et des immatriculations des véhicules banalisés ; et que ceux qui ont été, pour une fois inattentifs à tout cela, et qui font l'objet d'une amende, ont pour toute réponse qu'ils sont « les vaches à lait » du trésor public.*

*Cela démontre qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir pour que la sécurité ne soit plus un vœu pieux mais devienne une réalité constante. Je suis donc persuadé, à regret, que des futures questions comme celle-ci continueront d'alimenter nos conseils municipaux sur le sujet. »*

*B. WEISBECKER : « Merci, M. Lemaire. Voilà, cette dernière question vient clore ce conseil municipal. Comme je vous l'ai dit, sauf cas exceptionnel ou urgence, il n'y aura plus de conseil municipal avant le 22 mars ou le 29 mars. Et donc, pour ma part, c'est le dernier. Je me permets de vous adresser tous mes vœux pour la fin de cette année, pour vous-mêmes, pour vos familles, et je vous remercie de votre dignité dans les débats. Bonne soirée. »*

L'ordre du jour est épuisé M. le Maire clôt la séance.

**G.M. LEMAIRE**

**J.P. MOUGEL**

**C. DEHAESE**

**M.L. LAVALLEE**

**S. THOMAS**

**P. BERTELOOT**

**S. DEMARTINECOURT**

**M. CLASSIOT**

**A.M. VERHEECKEN**

**J.P. TRIQUET**

**H. ZERRIF**

**L. CERVIER**

**V. HENOCQ**

**S. VANDERHAEGHE**

**C. D'HORDAIN**

**M. PEDRETTI**

**F. LAILLANT**

**A. LHOMME**

**L. BAYART**